



**Nos Réf. :** CT/KD

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE - RENDU**  
**SÉANCE DU 01 OCTOBRE 2018**

Le 01<sup>er</sup> Octobre 2018 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la  
**Présidence de Alain HUGUES, Maire.**

**Présents :** Cécile PEREYRON, Patrick JOURNET, Florence THOMAS, Martine PECCOUX,  
Pierre VANDROUX, Annick AMASIO, Vincent CARBONELL, Isabelle CERDA,  
Gérard GRABIEL, Jacques HELSEN, Sandrine LAURENT,  
Marie-Luce MALATERRE, Brigitte MEYNIER, Luc VIDAL,  
Jean-Michel PRÉGET, Georges GARCIA, Nathalie PETIT-TRIAL, Julie DETER-HOLON.

**Absents excusés :** Jean-Pierre BAUD a donné pouvoir à Cécile PEREYRON,  
Alain AQUILINA a donné pouvoir à Alain HUGUES,  
Nancy SEGURA a donné pouvoir à Florence THOMAS.

**Absente :** Mireille DUFOUR.

Pierre VANDROUX est nommé Secrétaire de Séance.

## **I - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Septembre 2018.

**Le compte-rendu de la séance du 17 Septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.**

Le groupe minoritaire évoque le souhait de mentionner que le projet d'ouverture d'une annexe du Centre de Loisirs de Mauguio, basée sur Saint-Aunès, est étudié par l'Agglomération. Ce point est ainsi inscrit dans ce procès-verbal.

Faisant suite à différentes sollicitations du groupe minoritaire, monsieur le Maire informe de l'envoi du procès-verbal aux membres du groupe minoritaire par courriel dans les 8 jours qui suivent. Il informe également des dates des deux prochains conseils municipaux : le 12 novembre 2018 et le 10 décembre 2018 à 18h30.

## **II - TOURNE A GAUCHE LOTISSEMENT SAINT JOSEPH - CONVENTIONNEMENT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LES CONSORTS CALVENTUS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 18 JUIN 2018**

**Rapporteur Cécile PEREYRON.**

Il est rappelé à l'Assemblée que, lors de l'instruction du permis d'aménager du lotissement « Saint Joseph », a été négocié entre les pétitionnaires, la commune et le Département, la réalisation d'un tourne à gauche à la charge des consorts Calventus, permettant l'accès sécurisé au lotissement « Saint Joseph » sur la RD24 du Pr 06+760 au Pr 06+820 au lieudit les Garrigues à Saint-Aunès.

Ces travaux, d'un montant de 50 025 euros net de taxe, sont rendus nécessaires tant au niveau de la sécurité des usagers de la RD24, du lotissement « Saint Joseph » que du point de vue de la fluidité du trafic.

Compte tenu de l'intérêt que représente pour eux un tel aménagement, les sociétaires offrent à la commune de participer à la réalisation de cette opération et de la financer.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux situés hors agglomération sur la route départementale n°24 doit être assurée par le Département.

Il a été proposé à l'Assemblée de signer deux conventions précisant l'ensemble de ces modalités :

- Une offre de concours relative à la réalisation de travaux routiers sur la route départementale n°24 lieudit les Garrigues à Saint-Aunès, entre la commune et le Département.
- Une offre de concours relative à la réalisation d'un tourne à gauche en accès au lotissement Saint Joseph entre la commune de Saint Aunès et les consorts Calventus.

Par délibération datée du 18 juin 2018, l'Assemblée s'est positionnée favorablement sur ce dossier.

Cependant le conseil départemental ayant commis une erreur dans son estimatif, il nous est demandé de délibérer à nouveau sur le nouveau montant estimé à 51 266,13 euros.

Le groupe minoritaire demande pourquoi la commune de Mauguio ne finance pas ce projet alors que la départementale jouxte son territoire.

Il est répondu que ce projet est financé par les consorts Calventus, pétitionnaire du lotissement Saint Joseph, et non par une commune, ni Mauguio, ni Saint-Aunès.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le nouveau montant estimé à 51 266,13 euros et demande à Monsieur le Maire de signer les conventions et de faire toutes les démarches nécessaires.

## **II - DROITS DE PLACE MARCHÉ - MODIFICATION**

**Rapporteur Cécile PEREYRON.**

Il est rappelé que, par délibération datée du 20 avril 2017, un marché communal a été créé.

Un règlement intérieur dudit marché a été également adopté.

Par délibération datée du 11 avril 2018, un tarif de 2 euros par mètre linéaire a été fixé.

Conformément à la réglementation, les organisations professionnelles ont été consultées. Par courrier daté du 12 septembre 2018, la Fédération Nationale des Marchés de France préconisent un tarif de 1 euro par mètre linéaire.

Il est proposé à l'Assemblée de modifier le tarif des droits de place en ce sens.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif des droits de place à 1 euro le mètre linéaire et demande à Monsieur le Maire de faire appliquer cette tarification.

### **III – DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE 2018**

**Rapporteur Patrick JOURNET**

Il est exposé :

Faisant suite à des crédits supplémentaires en sphère de fonctionnement,

Il est proposé d'inscrire ces crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget 2018 de la commune.

A cet effet, la Décision Modificative suivante est proposée :

Dépenses				Recettes		
	Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
<b>FONCT</b>	014	73925 FPIC	-3 900	73 Impôts et taxes	7381 Taxes addit droits de mut	28 000
	60 Achats	60632 Fourniture de petit équipement	7 500			
	23	023 Virement à la section d'investissement	24 400			
	<b>TOTAL</b>		<b>28 000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>28 000</b>
<b>INV</b>	21	2151 Réseaux de voirie	PVR Permis	21	021 Virement section de fonct	24 400
	21	2183 Matériel informatique	Baie de brassage écoles			
	21	21578 Autre matériel et outillage de voirie	Monomasse			
	21	21318 Autres bâtiments publics	Porte local Tennis			
	21	2188 Autres immobilisations corporelles	Frigo salle des fêtes			
	Opération 984	21318 - 984 Autres bâtiment public	Avenants			
	Maison de la Fontaine					
	Opération 982	21312 - 982 Bâtiments scolaires	Avenants			
Groupe scolaire						
<b>TOTAL</b>		<b>24 400</b>	<b>TOTAL</b>		<b>24 400</b>	

Le groupe minoritaire questionne sur la Participation pour Voies et réseaux et demande pourquoi le pétitionnaire ne finance pas les travaux de raccordement électrique.

Il est rappelé que la commune paie à Enedis les travaux de raccordement mais se fait rembourser par le pétitionnaire.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

### **III Bis – EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE – AVENANTS**

**Rapporteur : Pierre VANDROUX**

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibérations datées du 24 janvier 2018 et du 31 janvier 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les différents marchés du projet Extension de l'Ecole maternelle – Création de 2 classes.

Pour rappel, l'opération a été divisée en 10 lots :

- Lot 1 : Terrassement / VRD
- Lot 2 : Gros-œuvre
- Lot 3 : Charpente / Couverture
- Lot 4 : Toitures bac acier / Etanchéité
- Lot 5 : Ravalement
- Lot 6 : menuiseries
- Lot 7 : Cloisons / Doublage / Plafonds
- Lot 8 : Revêtements de sol souple
- Lot 9 : Revêtements muraux
- Lot 10 : Traitement d'air / Electricité / Chauffage

Le montant global des travaux s'élève à 173 009,53 euros HT ; 207 611,44 euros TTC.

Faisant suite à une défaillance de l'attributaire du lot 4 (Toitures bac acier / Etanchéité), le chantier a dû être stoppé, et une nouvelle consultation lancée avec un cahier des charges modifié.

En date du 3 août 2018, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour ouvrir les plis de cette nouvelle consultation.

Les offres présentées étant trop élevées pour être acceptables, la CAO a opté pour le recours à une négociation ouverte.

En date du 24 septembre 2018, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie :

- Pour nouvelle attribution du lot 4 après négociation.

Elle propose l'entreprise VB CONSTRUCTION pour un montant de 28 500 euros HT.

- Pour valider la proposition d'avenant suivants :
  - Lot 2 : VB CONSTRUCTION - 1 599,74 euros HT ; - 1 919,69 euros TTC soit - 2,88 %
  - Lot 6 : MERCIER - 2 643,91 euros HT ; - 3 172,69 euros TTC soit - 9,47 %
  - Lot 7 PLATRERIE SETOISE : + 2 340,60 euros HT ; + 2 808,72 euros TTC soit + 18,30 %
  - Lot 8 TECHNISOL : + 1 003,20 euros HT ; 1 203,84 euros TTC soit + 18,44 %
  - Lot 9 : ATELIER M + 670 euros HT ; 804 euros TTC soit + 14,11 %
  - Lot 10 : BMA ELECTRICITE + 3 470,97 euros HT ; 4 165,16 euros TTC soit + 14,46 %

Soit un total d'avenants de 3 241,12 euros HT ; 3 889,34 euros TTC.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser monsieur le Maire à signer le nouveau lot 4 ainsi que les avenants précités.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau marché correspondant au lot 4 ainsi que les avenants précités.

**DIT** que les montants sont inscrits au BP 2018 ainsi que dans la DM n° 2.

### **IV – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur Patrick JOURNET**

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique

Territoriale,

**Conformément** à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

**Considérant** la délibération du 17 septembre 2018 portant sur la création d'un poste d'adjoint d'animation,

**Considérant** la réussite de cet agent au concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles,

Il est proposé à l'assemblée la création d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018. L'agent bénéficiera d'une rémunération basée sur le 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (85% d'un temps complet).

Il pourra également prétendre au régime indemnitaire applicable à son poste.

Le groupe minoritaire interroge sur les recrutements en cours aux services techniques.

Il est répondu que plus de 60 candidats ont répondu à l'appel à candidature, 19 ont été reçus en entretien et 2 ont été sélectionnés au vu de leurs compétences et expériences professionnelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 et dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2018.

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2018 - MAIRIE DE SAINT AUNES**

Emplois permanents	CAT.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps Non Complet	Dont Contractuels
<b><u>Filière Administrative</u></b>					
- DGS - Attaché principal	A	1	1		
- Attaché principal	A	1	1		
- Attaché	A	2	2		
- Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1		
- Adjoint administratif	C	3	3		
<b><u>Filière Technique</u></b>					
- Ingénieur principal	A	1	1		
- Agent de maîtrise principal	C	2	2		
- Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3	1 (70 %)	
- Adjoint technique	C	11	10	5 Dont 2 (85%) 1 (65%) 2 (55%)	3
<b><u>Filière sociale</u></b>					
- ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	1 (85%)	
- ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	2 (85%)	
<b><u>Filière animation</u></b>					
- Adjoint d'animation	C	1	1	1 (80%)	
<b><u>Filière culturelle</u></b>					
- Ass. conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
- Ass. conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0		
- Adj. patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	1 (80%)	
<b><u>Filière police</u></b>					
- Brigadier Chef de police municipale	C	2	2		
- Gardien Brigadier police municipale	C	1	0		
		38	33	11	3

## V - QUESTIONS DIVERSES

Le groupe minoritaire souhaite connaître l'avancée du dossier Pôle médical.

Il est rappelé que suite à différentes sollicitations émanant des professionnels de santé, la commune s'active pour créer un pôle médical sur la commune.

Une première réflexion s'orientait vers une implantation dans la tranche 4 de la ZAC des Châtaigniers.

Une seconde réflexion, plus aboutie, s'oriente actuellement vers une implantation en centre de village, en proximité de la salle des fêtes.

Le groupe minoritaire demande que les organisateurs d'évènements sur la commune trient leurs déchets.

Il est répondu que des conteneurs de tris sélectifs grande capacité seront demandés à l'agglomération en ce sens.

Le groupe minoritaire évoque un récent incident sur le passage à niveau de la Crouzette.

Deux bus étaient à l'arrêt derrière la barrière fermée lors d'un passage de train. Après l'ouverture de la barrière, le premier bus s'est engagé mais le signal sonore annonçant l'arrivée d'un nouveau train ayant retenti, il a fait marche arrière, obligeant ainsi le second bus à faire marche arrière lui aussi.

Le groupe minoritaire demande pourquoi le chauffeur de bus a reculé, et plus largement que le passage à niveau ne soit plus emprunté par les bus, notamment scolaires, afin d'éviter tout accident potentiel identique à celui qui est intervenu à Millas.

Il est répondu que, immédiatement après ce drame, la commune a demandé à ce que le passage à niveau ne soit plus utilisé dans le cadre de tous les transports collectifs : Agglomération et Hérault Transport.

En ce qui concerne les transports de l'agglomération et des écoles, le passage à niveau n'est plus utilisé.

En ce qui concerne Hérault Transport, les bus desservant les collégiens utilisent encore le passage à niveau.

Mais suite à la demande de la commune, Hérault Transport est intervenu auprès de l'entreprise des Courriers du Midi en charge de la desserte entre Saint-Aunès et le collège de Mauguio afin que l'entreprise sensibilise tous ses conducteurs. Ce qui a été fait.

La commune va solliciter à nouveau Hérault Transport pour que le passage ne soit plus utilisé.

Le groupe minoritaire demande dans ce cas comment le transport scolaire se fera au niveau de la Crouzette.

Et si notamment un mini bus ne pourrait pas être mis en place par l'Agglomération.

Il est répondu que l'Agglomération ne pourrait certainement pas répondre favorablement à cette sollicitation.

Le groupe minoritaire évoque la possibilité d'inverser le sens de circulation.

Il est répondu que ce serait la meilleure solution envisageable.

Le groupe minoritaire précise que, selon ses informations, le passage d'un second train très rapidement après le premier, interviendrait souvent le mercredi midi.

Une fois ce sujet clos, monsieur le Maire informe de la désignation à l'unanimité de Jacques HELSEN et de Gérard GRABIEL, respectivement titulaire et suppléant représentants de l'agglomération au SYMBO.

Il informe également de la date des vœux à la population : le samedi 12 janvier à 18h30.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 25